



HAL
open science

Les effets de la politique linguistique en Ontario français, la décision symbolique de Sault-Sainte-Marie

Claudine Moïse

► To cite this version:

Claudine Moïse. Les effets de la politique linguistique en Ontario français, la décision symbolique de Sault-Sainte-Marie. La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique, Aupelf-Uref, pp.75-81, 2000. hal-02512192

HAL Id: hal-02512192

<https://hal.science/hal-02512192>

Submitted on 19 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LES EFFETS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE EN ONTARIO FRANÇAIS:
LA DÉCISION SYMBOLIQUE DE SAULT-SAINTE-MARIE**

**Claudine Moïse
Université d'Avignon**

INTRODUCTION

À travers l'Histoire de l'Ontario français se sont construites différentes façons de vivre en français d'où sont nés différents discours, (Bernard, R, 1988 ; Wagner, S, 1991 ; Heller, M, 1994 ;), discours *canadien français*, discours *franco-ontarien* par exemple¹ dont je tracerai les grandes lignes dans cet article. Mais on sait aussi qu'en Ontario français, les identités minoritaires sont multiples, plurielles (C. Moïse, 1995), qu'il est difficile d'en déceler tous les critères d'identification, marqueurs linguistiques et identitaires et que, finalement, les portraits identitaires nous échappent parfois quand on tente de les repérer et échappent donc aux discours auxquels on voudrait les identifier. Ainsi les francophones de l'Ontario peuvent parfois se retrouver dans plusieurs discours pour en adopter certaines dimensions particulières.

Il s'agira ici à travers un événement politique symbolique - la décision municipale d'unilinguisme de la ville de Sault-Sainte-Marie en 1990 - de montrer comment les différents discours et les formes d'engagement politique qu'ils sous-tendent laissent entrevoir des points de convergence, des glissements possibles, comment un tel événement peut servir de point de ralliement collectif. Finalement de cerner comment une décision en matière

¹ Lors d'un récent colloque à l'université d'Avignon (juin 98), l'équipe de recherche du CREFO (Centre de recherches en éducation franco-ontarienne) a mis en avant une nouvelle forme de discours, le *discours modernisant* que j'évoquerai par la suite. La communication était rattachée à un programme de recherche que nous avons en commun universités d'Avignon de Frankfort et de Toronto, *prise de parole*, auquel cet article se rattache. Dans le cadre de ce projet, d'autres enquêtes menées en septembre 98 à Sudbury viendront s'ajouter à ce corpus

de politique linguistique peut modifier les frontières symboliques du groupe.

Cette enquête fait partie d'une étude plus générale (C. Moïse, 1995) qui s'est attachée, donc, à déceler différents profils identitaires, différentes façons d'être en français. J'ai bâti l'ensemble de mon travail, et plus précisément celui-ci, sur l'analyse d'un corpus constitué en 1990 dans le nord de l'Ontario, à Sudbury, à partir d'entretiens semi-dirigés. La plupart des interlocuteurs sont originaires de Sudbury, ville moyenne de 300 000 habitants à 28 % francophone avec son agglomération. C'est là un échantillon le plus représentatif possible avec des locuteurs de différents âges (20-30 ans, 30-45 ans, 45-60 ans, plus de 60 ans), de différentes classes sociales, avec des compétences en français différentes. Il s'est toujours agi d'étudier les données en fonction de ce qu'elles donnaient à lire là où la sociolinguistique s'alimente d'une démarche ethométhodologique et, par les formes d'enquêtes participantes, d'anthropologie linguistique.

1. Les discours en Ontario-français et les formes d'engagement politique.

- Avant c'était plus simple, on était canadien français, d'une nation qui se voulait fédératrice, dépassant les frontières provinciales, menée qu'elle était par la triade protectrice, famille, église, langue. Le Québec était au centre, foyer rassurant d'où l'on pouvait librement partir pour se répandre dans tout le Canada. *Les Canadiens Français de l'Ontario ne se sentaient pas différents de ceux du Québec parce que ces derniers ne s'identifiaient pas encore principalement à leur province* (Wagner, S, 1991 : 123).

La communauté canadienne française formée de colons français était, à ses débuts, une société autarcique, l'Etat intervenant peu dans les relations économiques, politiques et sociales.

L'Eglise et la famille détiennent tout pouvoir décisionnel, on vit sans se référer au monde anglais, on vit isolé mais fort, au-delà des frontières, d'une inébranlable solidarité. Les Canadiens français déterminent leur appartenance ethnique à partir de symboles culturels, d'un attachement à la religion catholique, de liens avec le Québec (Juteau-Lee, D, 1980), d'un *sentiment de continuité historique, d'une solidarité avec des personnes issues d'une même origine ancestrale* (Guindon, R, 1984 : 62). Même si cette forme communautaire, autonome, structurée, étanche a éclaté dans les années 1960-70, certain-e-s parmi les locuteurs les plus âgé-es, continuent de se nommer *canadiens* ou *canadiennes français-es*. Ils n'expliquent pas cette dénomination, c'est pour eux une évidence, une façon claire de se différencier, de tracer les frontières du groupe. On est canadien français *comme de raison* (FRANÇOIS). Ce sont donc les plus âgé-e-s (PAULINE (3-25)², GILBERTE (6-12), LAURE (15-24), GINETTE (9-28), YVETTE (8-10), ELOISE (6-1), FRANÇOIS (8-13/19-20 /31-17), DOMINIQUE (13-11), NORMAND (19-20), RENE (22-2) qui s'affirment comme tel-le-s, canadien-ne-s français-es. Les *Canadiens français* ont accepté leur origine comme une évidence sans pour autant, à cause du contexte économique à dominance anglaise, avoir revendiqué une vie en français. La langue sans être celle de l'extérieur était et est encore celle de soi avec soi, celle de la transmission. De l'époque où le clocher et la famille protégeaient la langue, ils ont gardé cette certitude que Français et Anglais pouvaient vivre côte à côte sans se détruire.

C'est ce premier discours qui définit les francophones de l'Ontario. Celui des *Canadiens français*³, discours que Monica Heller et Gabrièle Budach ont intitulé *discours traditionnel*⁴.

² Les chiffres renvoient aux numéros de la page et de ligne de l'interview citée.

³ J'ai montré dans un précédent article (Moïse, C, 1997) combien la dénomination de soi pouvait rendre compte de sentiments identitaires multiples, les locuteurs ne se définissent pas d'après un seul niveau d'identité ; les dénominations sont multiples et se croisent souvent. Par exemple, l'identité *francophone* ou *française* englobe celle des *Franco-Ontariens* ou celle des *Canadiens français*. On peut parler aussi de l'identité nationale *Canadiens* (de langue française) ou francophones d'Amérique.

Leur engagement politique passe par une certaine forme de résignation sans pour autant renoncer à leur identité française. Ils croient toujours à la valeur sociale et symbolique de la langue, et estiment encore, sans prendre part de façon active à la vie politique, que le français, par le biais renouvelé du bilinguisme et de cet attachement à la *bonne entente*, a droit de cité. Point commun, les *Canadiens français* sont tous pour une politique fédérale dans un respect du fait français. FRANCOIS a longtemps travaillé dans les entreprises anglaises et est aujourd'hui à la retraite. Même s'il continue à parler français dans sa famille il ne croit pas au mouvement collectif, *je les voierais pas essayer de s'groupier ensemble / pis dire nous autres on est français pis on garde notre français tu sais ça je crois pas là d'dans moi parce qu'y a trop d'anglais au travail* (8-18).

• Puis vinrent l'émancipation québécoise, l'éclatement économique de l'Ontario, la désagrégation de l'idée de nation canadienne française. Et, depuis les années 1960-70, l'identité traditionnelle canadienne française a été bouleversée, les perceptions ethniques sont devenues multiples. Comment, dès lors, se définir : francophone, français-e, franco-ontarien-ne, canadien-français, bilingue ? La perception identitaire varie désormais d'un individu à l'autre. Mais il y a un discours plus marqué, celui des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens. Même si la langue reste un élément essentiel structurant de l'identité, de nouveaux rapports sociaux se sont constitués au sein de la communauté française de l'Ontario, rapports caractérisés par le rôle accru de l'Etat dans la gestion des communautés. Le français est la marque des revendications, les Franco-Ontariens œuvrent pour le contrôle de leurs institutions, forme de pouvoir politique et économique et pour des espaces de décision unilingues. Ils se servent de la langue comme force sociale.

⁴ Lors de leur communication à Avignon (juin 1998), *idéologies et pratiques du bilinguisme en milieu minoritaire francophone* dans le cadre du colloque

C'est une question de génération mais aussi d'engagement politique et de relation avec la société globale. Effectivement, se dire franco-ontarien ou franco-ontarienne, c'est plutôt prendre position, s'engager. Il s'agit alors de viser à la construction de la communauté en lien avec la société globale, de laquelle elle se trouve dépendante - financièrement du moins - mais face à laquelle elle cherche une certaine forme d'autonomie. C'est se sentir dedans. De cette façon, par l'action politique, il s'agit dans une mise en perspective de soi-même d'être investi de l'avenir du groupe, vision communautariste où l'intérêt du groupe va de pair avec l'intérêt individuel ; d'où la conviction que son propre destin est lié à celui du groupe, facteur d'inclusion. L'identité reposerait sur des critères d'identification au groupe et non seulement sur des valeurs reliées à quelque utilisation de la langue française. Un tel comportement induit donc une identification avec les "élites" de la force politique minoritaire et finalement avec tout le groupe qui devrait vivre des mêmes inspirations (Breton, R, 1994). Par l'action s'enclenche un mouvement de revalorisation de soi et du groupe. Les Franco-Ontariens clament leur identité, leur culture et leur fierté (ALINE (25-28), RENEE (32-21)), leur particularité face aux Québécois. Comme le dit STÉPHANIE, jeune femme militante, *j' suis franco-ontarienne / pour moi notre culture / est de d'être fier de notre langue / d'être fier dans notre culture* (3-2).

L'identité collective se joue alors dans les mouvements individuels, dans la relation politique qu'entretient chacun avec le groupe pour donner force à ses revendications. Les modèles d'engagement à l'égard de la communauté franco-ontarienne sont multiples ; j'en distinguerai deux. Les adhérents, qui approuvent les actes politiques, mais qui par manque d'audace, de détermination ou de certitude, ne sont pas acteurs de décisions. Les militants, qui se veulent moteurs de changement (Moïse, C,

1997). On peut citer TOM comme adhérent, jeune qui approuve les revendications, *eux autres i pensent que c'est bon je suis d'accord avec eux qui se battent pour*. Les militants sont ceux qui affirment haut et fort leur engagement, perçu comme une mission qui demande effort et persévérance. YVETTE, mère de famille qui s'est battue pour maintenir le français au foyer : *les gens ont conservé ça a été d'arrache-pied les grands-parents ont fait l'effort j'ai fait l'effort* (22-6) ou ROLAND jeune qui veut croire à la force de sa détermination : *même au travail comme s'i me parlent en anglais et j'sais qu'i sont français m'as leur répondre en français* (2-17).

- Par la spécificité de son propre engagement dans l'action politique donc, participation ou non participation de soi à des fins collectives et communautaires, chacun définit la relation entretenue avec le groupe, situation d'exclusion ou d'inclusion. L'action politique induit un acte volontaire, une participation sociale à la communauté qui trace les marques d'un dehors et d'un dedans. Et certains restent dehors. Ceux qui se sentent en dehors, qui trouvent que les bénéfices acquis intéressent davantage l'individu que le groupe. Leur modèle est celui du cheminement individuel, où l'action vise essentiellement ses propres intérêts et non celui du groupe. Ils peuvent faire preuve de rejet à l'égard de la communauté. Ils peuvent aussi faire preuve d'indifférence, ils ne sont pas hostiles à la collectivité mais ne se sentent pas en lien avec les autres francophones.

Ce modèle reste encore à mieux tracer ; ce sont ceux qui veulent se démarquer du groupe franco-ontarien, qui cherchent une voie dans le bilinguisme individuel en quête de repères, identité transitoire en danger d'assimilation parfois. Ou, peut-être, pour d'autres est-ce une nouvelle façon d'être en français ? Est-ce là une mise à distance du groupe, dans un rapport plus utilitaire et personnel avec le fait français, l'émergence d'un nouveau discours et d'une nouvelle gestion du bilinguisme ? MARC dit bien qu'il est contre ceux qui veulent *utiliser le français puis être dans un environnement qui est totalement français* ; discours qui

rendrait compte de notre monde en plein changement et évolution, un discours tourné vers la mondialisation, ouvert sur une francophonie internationale, discours fondé sur les intérêts économiques, la disponibilité et la mobilité, qui se juxtaposerait à ceux mieux repérés, celui d'avant 1960 puis celui de l'autonomie⁵. Sans doute, aurait-on là des " bilingues de circonstance " qui pourraient redéfinir, à l'heure d'une ouverture sur le monde, une nouvelle façon d'être en français.

Pour l'heure, ils ne se sentent pas inclus dans le groupe franco-ontarien aux principes trop arrêtés. MARC (9-4) ou TOM (8-30) ne se sentent pas concernés par l'identité franco-ontarienne et restent silencieux, indifférents, *à ce point-là on ne veut pas se faire achaler avec*. Ils sont indifférents à toute forme de prise de position politique ou parfois même contre, comme GERMAIN (11-28) qui affirme : *des extrémistes, ça baptise un certain groupe de gens dont je trouve pas que moi je fais partie de cte groupe-là*.

2. L'événement de Sault-Sainte-Marie : enjeu de pouvoir et lieu symbolique de ralliement

- En janvier 1990, Sault-Sainte-Marie suivie d'autres villes de l'Ontario, se proclamait unilingue anglophone (Heller, M, 1994 b) : 79-98). Cet événement a cristallisé toutes les tensions centrées autour des politiques linguistiques fédérale et provinciales. Initiée par l'APEC⁶, cette résolution servait à bien définir les sphères de pouvoir en matière linguistique. C'était là une façon de réagir aux différentes lois passées au Québec et en Ontario. Au Québec, il y avait eu évidemment la loi 101 votée en 1977 qui limitait les droits traditionnels des anglophones. Certaines dispositions de la loi 101, à la demande des anglophones du Québec, ont été invalidées par les tribunaux

⁵ Proposition faite par l'équipe du CREFO, pour un discours *mondialisant*.

⁶ *Association for the Preservation of English in Canada*, association créée dans les années 70 contre la politique officielle de bilinguisme qui pouvait selon elle favoriser une prise de pouvoir des francophones sur le Canada.

comme étant incompatibles avec la Constitution canadienne. Tel fut le cas pour l'affichage commercial en français qui allait contre la liberté d'expression garantie par la Charte canadienne des droits et libertés. Pour échapper à ce jugement, le gouvernement du Québec avait fait adopter par l'Assemblée nationale, en décembre 1988, une loi qui permettait de restaurer la validité des dispositions de la loi 101 (Woehrling, J, 1997). La règle était donc que l'usage soit fait du français à l'extérieur des commerces et du français et de l'anglais à l'intérieur. Le Québec sortait encore vainqueur. Selon certains anglophones la politique québécoise à l'égard des anglophones avait été un réel "affront", affront parfois d'ailleurs intégré par certains francophones minoritaires : les Québécois imposent avec trop de virulence le français et mettent à mal le principe d'équité entre les différentes minorités de langue officielle. Comme l'affirme RENAUD, un jeune homme non engagé, *les communautés qui s'en allent / totalement anglais c'est à cause de Québec qu'est-ce qui ont fait'aux Anglais là*. La décision prise à Sault-Sainte-Marie va alors dans le sens de la réparation d'un affront subi au Québec, ressenti d'autant plus fortement que l'Ontario à la même époque, poussé par la politique fédérale de bilinguisme⁷ prit quelques mesures linguistiques. Par l'entrée en vigueur en 1988 de la loi 8 de l'Ontario de 1986, les francophones ont droit à des services en langue française auprès des organismes, judiciaires et administratifs, relevant de la juridiction provinciale dans certaines régions désignées (une région désignée doit comprendre 5000 francophones ou les francophones doivent composer 10% de la population). En 1984 la *Loi sur les tribunaux judiciaires* reconnaît à tout francophone le droit que soit instruit un procès dans sa langue dans les cours désignées à cette fin. En revanche, il n'est toujours pas de bilinguisme officiel en Ontario si ce n'est dans le domaine de l'éducation.

⁷La politique fédérale en matière de bilinguisme porte sur le bilinguisme des lois, la prestation de services bilingues aux usagers des services fédéraux, la représentation équitable des francophones dans les services fédéraux,

La décision prise à Sault-Sainte-Marie était avant tout symbolique, façon pour les anglophones de poser un pouvoir qui n'était pas réellement en danger. Le danger était avant tout imaginé d'abord parce que la politique de bilinguisme ne peut enrayer l'assymétrie flagrante entre l'anglais comme langue minoritaire au Québec et le français dans les autres provinces. Bien sûr, la politique fédérale tend à défendre les droits des minorités linguistiques mais il est plus difficile de protéger le français en Ontario que l'anglais au Québec, porté qu'est l'anglais par un grand nombre de locuteurs en Amérique du Nord, par une reconnaissance économique certaine, par un prestige international. Il faudrait donc pour parvenir à une égalité entre les langues restreindre les droits linguistiques de la minorité anglophone au Québec face au groupe majoritaire français pourtant vulnérable. Mais une telle attitude n'est pas défendable d'un point de vue de l'égalité des droits. Ensuite, le danger était d'autant plus imaginé que la politique linguistique fédérale de bilinguisme n'a aucune prise sur les directives linguistiques municipales. Rien ne servait d'entériner un état de fait, une gestion de la municipalité en anglais. Les municipalités restent libres de leur choix linguistique et de fait c'est la plupart du temps l'anglais qui est utilisé.

- L'événement de Sault-Sainte-Marie est intéressant par ce qu'il révèle dans la prise de position globale d'un groupe face à une décision relevant de la politique linguistique. C'est sans doute une des rares causes pour laquelle les prises de position sont si unanimes et parcourent de façon transversale tous les profils identitaires et les prises de position politique.

- Le non sens de la situation. La première réaction générale est une réaction spontanée d'incompréhension. C'est ainsi que Julie, 18 ans encore à l'école secondaire mais favorable à tout engagement politique, réagit, *c'est stupide en d'autres mots, ça*

l'octroi de subventions aux provinces pour les inciter à promouvoir l'usage des langues officielles (Woehrling, J, 1997).

fait pas aucun sens. De même Jérôme, jeune militant, qui parle de niaiserie, ça a pas de bon sens, ça tient pas debout. Et Ginette, femme de 48 ans, esthéticienne, plutôt passive qui pourtant tente de maintenir contre vents et marée une vie en français au foyer, c'est des choses qui fait pas de sens. Enfin de ceux, comme Marc, plus portés vers une conception très individuelle et pratique, utilitaire de l'usage du français, indifférents aux événements politiques, j' pense que c'est stupide à cause que si ça l'arrive on va perdre beaucoup. Même réaction encore chez Alain 66 ans, indifférent, peu engagé, se définissant comme Canadien français pour lequel toute cette situation c'est stupide.

- Au-delà de ces premières réactions, on trouve aussi une expression de la minoritude, de la condition intériorisée de minoritaire ; la supériorité anglaise qui s'exprime par une prise de pouvoir, des décisions arbitraires. Ainsi parle CAROLINE, militante, eux autres [les anglophones] *i ont totalement radicalement comme coupé le chemin / comme i ont mis une barrure là pis i ont dit vous avez pas le droit de euh associer à ceux là t'sais / donc i ont plus ou moins / sont plus ou moins mis supérieurs sans vraiment être supérieurs parce que même ceux qui sont anglophones i devraient pas eux couper le chemin ou t'sais devraient pas être contre ça. Et Ginette à son tour, *Les Français sont les Français sont pas forts comme les Anglais.**

- Enfin, ces réactions rendent compte de positionnements civiques face aux enjeux des politiques linguistiques et du rapport social entretenu par chacun face à la société globale. Pour ceux qui se définissent comme militant francophone, il est clair qu'une telle attitude va altérer leur engouement, leur engagement centré particulièrement, en Ontario français, sur l'octroi toujours plus grand de sphères de langue française, dans l'espace communautaire certes mais aussi dans l'espace public. Or, l'espace public en français est tout de même restreint, d'une part circonscrit par les lois linguistiques - organismes relevant de la juridiction

provinciale (ou fédérale) et dans certaines régions désignées -, d'autre part limité dans la pratique ; en conséquence de quoi le système reste peu efficient. Qui l'a expérimenté sait combien il est souvent périlleux d'obtenir des services en français en Ontario même dans les lieux où la loi l'exige ! Que ce soit RENEE, militante de longue date pour les écoles publiques françaises qui, pessimiste, ne peut s'empêcher de penser que *c'est inquiétant d'une certaine façon*, ou FREDERIC, jeune de 18 ans, fervent militant, œuvrant dans différentes associations francophones, *je suis découragé* et, comme pour ne pas y croire rajoutera, *c'est une farce*. Au-delà de ce découragement bien légitime, ils voudraient pouvoir réinterpréter des lois de politique linguistique, rêver d'une province officiellement bilingue ou de municipalités bilingues ; ils confondent politique fédérale bilingue et politiques provinciales aux pouvoirs linguistiques bien limités. Julie ne comprend pas, *i disent que le Canada est bilingue mais ça donne pas de preuves que le Canada est bilingue* ou CAROLINE, *je suis française puis la loi est contre nous / je suis contre*.

Il y a des réactions aussi qui rendent compte de cette bonne entente bafouée ; les anglophones ne respectent pas les Français. Impression violente d'avoir été trahis, non respectés. GERMAIN, profondément fédéraliste, respectueux du bilinguisme, homme d'une cinquantaine d'années ne comprend plus cette décision linguistique, *des extrémistes d'un côté ou d'un autre, un individu comme moi-même qui se ressent de la façon que je me ressens j'ai trouvé que c'était un affront*, ou HELOISE, canadienne française, qui voit ses valeurs s'effondrer, *pourquoi dire qui sont rien qu'Anglais, y a y a une partie de la population qui est français*.

CONCLUSION

Finalement qu'ils s'affirment comme canadiens français, franco-ontariens ou en marge, qu'ils soient militants, résignés ou contre toute forme de mobilisation, c'est autour de la force

symbolique de cette décision que tous se soulèvent, comme une façon de réveiller la force identitaire, qu'elle soit ou non enfouie en soi. Et bien sûr, en ce sens aucun prétexte économique ne pourra obtenir allégeance ; comme le dit ELOISE, femme de soixante ans au discours canadien français, *disons i ont donné l'excuse que c'était une question de dollars t'sais / c'est toujours une question d'argent i est pas question de considérer les gens tu sais ///* et puis ce que j'aime pas c'est la manipulation des / des faits / la façon que les choses sont présentées sont pas toujours exactes. Comme le signale MARC, jeune homme pourtant indifférent à tout engagement politique, la ville va perdre de l'argent avec les francophones qui ont déménagé / tous sont allés à une autre place. Et FREDERIC de renchérir, *i dit c'est pour l'argent mais euh / une bonne excuse j'trouve / c'est pas assez pour moi pour l'argent*. Personne n'est dupe, ce sont les valeurs même de la francophonie ontarienne qui sont touchées, un pas en arrière, un accès aux ressources langagières symboliques avant tout qui est atteint.

Par cet événement, la communauté franco-ontarienne s'est sentie portée par un même élan. Ces éléments fédérateurs, symboles forts d'une certaine forme d'union sont rares finalement en Ontario français. C'est sans doute là ce qui manque le plus à tous les francophones de l'Ontario, pouvoir s'unir, se rallier autour de mythes fondateurs, d'événements nationaux forts, historiques ou sociaux. Il y a eu en son temps le règlement 17, fait aujourd'hui, comme il est apparu dans mon corpus, trop largement oublié. Aucun événement significatif n'a pu souder la communauté franco-ontarienne, lui insuffler quelque force fédératrice, même si chemin faisant, on a essayé de réinventer et de magnifier des traces de l'Histoire : mythe de la conquête et la découverte de l'Ontario par les premiers colons, mythe de l'expansion et la colonisation du début du siècle, et enfin mythe de l'oppression et le dépassement de ce peuple s. Rien pour se détacher de la dominance, pour s'inventer des racines et s'imaginer quelque destin historique.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT, P. (1992), *Le dernier des Franco-Ontariens*. Sudbury, Prise de parole.
- BERNARD, R. (1987), " Le rôle social des institutions ethniques ". Sudbury, *Revue du Nouvel Ontario*, numéro 8, pp 41-48.
- BERNARD, R. (1988), *De Québécois à Ontarois : la communauté franco-ontarienne*, Hearst, Éditions le Nordir.
- BERNARD, R. (1990), *Vision d'avenir. Tome I. Le déclin d'une culture. Recherche, analyse et bibliographie. Francophonie hors Québec, 1980-1989*. Tome 1, Ottawa, Fédération des jeunes canadiens français.
- BOURDIEU, P. (1982), *Ce que parler veut dire*. Paris, Fayard
- DORAIS, F. (1984), *Entre Montréal et Sudbury*. Sudbury, Prise de Parole.
- FRENETTE, N. (1989), *Les Franco-Ontariens interrogés par le pluralisme culturel*. IEPO.
- GERVAIS, G. 1994. Préface. *Bâtir sur le roc, de l'ACFEO à l'ACFO du grand Sudbury (1910-1987)*. Sudbury, Prise de Parole.
- GUINDON, R, 1984. " Remarques sur la communauté franco-ontarienne comme entité politique ". Sudbury, *Revue du Nouvel Ontario* , numéro 6. Pp 49-68
- HELLER, M. (1994) a), " La sociolinguistique et l'éducation franco-ontarienne ". *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, numéro 1. Presses de l'Université de Montréal, pages 155-169;
- HELLER, M. (1994) b) *Crosswords : Language, Education and Ethnicity in French Ontario*. Berlin, Mouton de Gruyer.
- JUTEAU-LEE, D. (1980), " Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens français, Franco-Ontariens, Ontarois : qui sommes-nous ? ". *Pluriel débat* , numéro 24, pp 21-43.
- JUTEAU-LEE, D. (1983), " La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal ". *Sociologie et sociétés*, volume XV, numéro 2. Presses de l'université de Montréal. Pp 39-55

JUTEAU-LEE, D. (1994), " Multiples francophonies minoritaires : multiples citoyennetés". *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, numéro 1. Presses de l'Université de Montréal, pages 33-47

MOÏSE, C. (1995), *Mise en discours d'identités minoritaires : les Franco-Ontariens de Sudbury*. Thèse de Doctorat. Université Paul Valéry, Montpellier.

MOÏSE, C. (1997), "Mobilisation politique et représentation du Québec chez les Franco-Ontariens", *Identité franco-canadienne et société civile québécoise*, Presses de l'université de Leipzig , pages 181-193.

WAGNER, S. (1991), *Analphabétisme de minorité et alphabétisation d'affirmation nationale à propos de l'Ontario français..* Toronto, ministère de l'Éducation. Volume 1.

WOEHLING, J (1997), "Choc des langues et politique linguistique au Canada et au Québec", *Canada et bilinguisme*. Presses universitaires de Rennes, pages 39-5;